



Département du Rhône  
Commune de Montrottier

Extrait du Registre des Délibérations  
du Conseil Municipal

En exercice : 14  
Présents : 13  
Votants : 14

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE**  
Le **VINGT-HUIT MARS**

Le Conseil municipal de la commune de Montrottier dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Michel GOUGET, Maire

Date de la convocation du conseil municipal : **19 mars 2024**

**Etaient présents** : Michel GOUGET, Véronique CROZET, Michel VIANNAY, Laura JOURNET, Jean-François POISSON, Bernard CHAVEROT, Evelyne PANISSET, Irène CHAMBE, Lydie LAURENT, Régis COQUET, Jean-Paul FARJOT, Bernard BOUCHET, Myriam RAYNARD.

**Membre absent excusé ayant donné pouvoir** : Catherine DUNAUD-MARMOZ donne pouvoir à Evelyne PANISSET.

**Secrétaire de séance** : Bernard BOUCHET.

2024-25

**Desserte forestière - Acquisitions foncières – Signature des actes d'acquisition.**

**Monsieur le Maire expose :**

**Vu** la délibération n°2021-75 du Conseil municipal de Montrottier en date 25 novembre 2021,  
**Vu** la délibération n°2022-23 du Conseil municipal de Montrottier en date 31 mars 2022,

Il est rappelé que Monsieur le Maire a été autorisé par le Conseil municipal à engager les démarches associées à la détermination du montant des acquisitions de plusieurs parcelles en lien avec les différents aménagements prévus dans le cadre de la desserte forestière sur le territoire communal.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes d'acquisition suivants :

- Parcelle cadastrée AK n°181 (contenance : 1661 m<sup>2</sup>) au montant de 1 500 euros,
- Parcelle cadastrée AI n° 22 (contenance : 710 m<sup>2</sup>) au montant de 150 euros,
- Parcelle cadastrée AI n°79 (contenance : 630 m<sup>2</sup>) au montant de 190 euros,
- 1000 m<sup>2</sup> issus de la parcelle cadastrée AI n°66 au montant de 300 euros.

**Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés :**

- **DECIDE** de l'acquisition des parcelles susvisées aux prix mentionnés ci-avant,
- **PRECISE** que l'acquisition de ces parcelles est d'utilité publique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à intervenir à la signature des actes d'acquisition et à signer tous les documents nécessaires à ce dossier en l'Office notarial de Me Guillaume ABELLARD, notaire à SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET (Rhône),
- **CHARGE** Monsieur le Maire de prendre l'ensemble des mesures relatives à cette affaire.

**Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus  
Pour copie conforme au registre**

**Le Maire,**

**Michel GOUGET**



**Le secrétaire de séance,**

**Bernard BOUCHET**

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Bernard Bouchet", is written over the name of the secretary of the meeting.

Le Maire, Michel GOUGET, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter :

De sa transmission en préfecture le :

De sa publication sur le site internet de la commune le :

Mairie de Montrottier – Tel 04 74 70 13 07 – Email : [mairie@montrottier.fr](mailto:mairie@montrottier.fr)

Accusé de réception en préfecture  
069-216901397-20240328-DE2024-25-DE  
Date de télétransmission : 04/04/2024  
Date de réception préfecture : 04/04/2024